
Conseil d'administration
18 juillet 2005

Délibération
N° 2005 – 29
Points 2.1. à 2.5.

Opérations d'acquisitions et extensions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

Normandie

Manche

2.1. Fort de la Hougue (affectation)	Saint-Vaast-la-Hougue	8 ha
--------------------------------------	-----------------------	------

Bretagne – Pays de la Loire

Finistère

2.2. Goulet de Brest (extension)	Plouzane	114 ha
----------------------------------	----------	--------

Corse

Corse du Sud

2.3. Golfe de Girolata	Osani	945 ha
2.4. Capo di Feno	Ajaccio, Villanova	1 350 ha

Rivages français d'Amérique
Guadeloupe

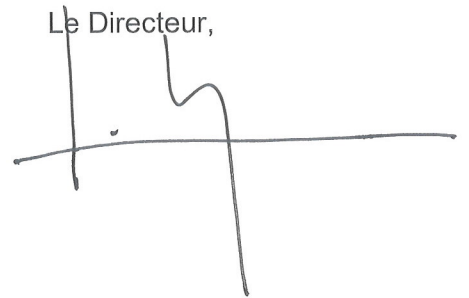
2.5. Grand Cul de sac marin (remise en gestion du domaine public)

4 300 ha

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. L. L. L.', written in a cursive style.

Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. L.', written in a cursive style.

Conseil d'administration
18 juillet 2005

Délibération
N° 2005 – 30
Points 2.6.

Opérations d'acquisitions et extensions approuvées

Lacs

Lac Léman (Haute-Savoie)

Est confirmé l'accord du Conseil d'administration pour l'acquisition de la propriété Acanthurus à Publier.

Le Président,



Le Directeur,

